



Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

Section 1 - IDENTIFICATION DE PRODUIT ET COMPAGNIE

Nom du produit

FARMAL® MS 6135 06545100

Synonymes

Octenylsuccinate d'amidon de calcium

Description du produit

Cosmétiques, produits de soins personnels.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ingredion Incorporated

5 Westbrook Corporate Center

Westchester, IL 60154 USA

Phone: (708) 551-2600

Product Info/Customer Service: Business Hours: Mon -
Fri, 7:30 a.m. - 5:00 p.m. (CST)

Fax: (708) 551-2510

Ingredion Canada Corporation

1600-90 Burnhamthorpe Road West

Mississauga, ON L5B 0H9 Canada

Phone: (905) 281-7950

Product Info/Customer Service: Business Hours: Mon -
Fri, 7:30 a.m. - 6:00 p.m. (EST)

Fax: (905) 281-7951

Emergency Phone #: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Emergency Phone #: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 - Identification des Risques

Classification conformément au paragraphe (d) à la norme 29 CFR 1910.1200

- poussières combustibles.

Éléments d'étiquetage SGH**Symbole(s)**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

SIGNAL MOT

MISE EN GARDE!

Mention(s) de danger

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Énoncés des précautions**Prévention**

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Réponse

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Stockage

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

Section 3 - Composition / Information sur les Ingrédients

CAS	Nom du Composant	Pour cent
Secret de commerce	Secret de commerce	Secret de commerce

Données réglementaires relatives aux ingrédients

ACGIH TLV, comme Particules non classées ailleurs: 10 mg / m³ (fraction inhalable) 3 mg / m³ (fraction respirable). OSHA PEL, comme Particules non autrement réglementées: 15 mg / m³ (poussière totale) 5 mg / m³ (fraction respirable).

Section 4 - Premiers soins

Inhalation

Retirer à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

Si une grande quantité est avalée, consulter un médecin.

Symptômes/Effets les Plus Importants

Aiguë

Aucun.

Différés

Aucun.

Section 5 - Lutte contre Incendie Mesures

Moyens d'extinction

Procédé d'Extinction Adéquat

Dioxyde de carbone. Eau en aérosol. Mousse.

Moyens Extinction Inadéquat

Aucun.

Dangers Particuliers Liés au Produit Chimique

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque). Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Tout contact avec une matière combustible risque de causer un incendie.

Mesures de Lutte contre l'Incendie

Eloigner le produit de la zone d'incendie. humidifier le matériel avec de l'eau, pour minimiser les émissions ou les explosions de poussière. Moyens d'extinction appropriés. Éviter d'inhaler le produit. Rester en amont du vent/garder une distance par rapport à la source.

Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

Équipement de Protection Spécial et Précautions pour les Pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

Section 6 - Procédures en cas de déversement

Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage

Éviter la formation de poussière. Eloigner toute source d'ignition. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Section 7 - Manipulation et Entreposage

Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Veiller à la propreté et au bon ordre.

Conditions Nécessaires pour Garantir la Sécurité du Stockage, y Compris Toute Incompatibilité

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Stocker. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Éviter la formation de poussière.

Matériaux Incompatibles

Agents comburants. Matériau combustible.

Section 8 - Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

Limites d'exposition des ingrédients

Les composants suivants sont les seuls constituants du produit qui ont un VLEP, VLE ou une autre limite d'exposition recommandée. Actuellement, les autres constituants n'ont pas de limites d'exposition connues.

ACGIH - Valeurs Limites d'Exposition- Les Indices Biologiques d'Exposition (BEI)

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques à l'un des composants de ce produit.

Mesures d'ingénierie

Équipement de ventilation doit être résistant aux explosions si les concentrations explosives de matière sont présents. Fournir un système de ventilation locale. Veiller au respect des limites d'exposition applicables. Veiller à ce que les systèmes de poussière de manutention (tels que les conduits d'échappement, collecteurs de poussière, des navires et des équipements de traitement) sont conçus de manière à empêcher la fuite de poussière dans la zone de travail (par exemple, il n'y a pas de fuite de l'équipement).

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection yeux/visage

Si le contact visuel est probable, porter des lunettes de sécurité résistant aux produits chimiques.

Protection de la peau

Les vêtements de protection ne sont pas requis dans des conditions normales.

Protection Respiratoire

Protection respiratoire ne sont pas requis dans des conditions normales d'utilisation. Des poussières respirables sont générées, une protection respiratoire peut être nécessaire.

Gants Recommandations

Gants de protection ne sont pas nécessaires dans des conditions normales.

Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUE ET CHIMIQUE

Apparence	Poudre grossière fluide	Etat physique	solide
Odeur	caractéristique.	Couleur	Blanc / crème.
Seuil d'Odeur	Pas disponible	pH	4.5 - 7
Point de fusion	Pas disponible	Point d'ébullition	Pas disponible
Plage d'ébullition	Pas disponible	Point de congélation	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible	Point d'éclair	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité	Pas disponible	Température de décomposition	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas disponible	Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur (air=1)	Pas disponible	Densité (eau=1)	Pas disponible
Solubilité d'Eau	Pas disponible	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible	Viscosité, cinématique	Pas disponible
Solubilité (Autre)	Pas disponible	Densité	Pas disponible
Masse moléculaire	Pas disponible		

Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses

Aucun.

Conditions à Éviter

Éviter la formation de poussière. Eloigner toute source d'ignition.

Matériaux Incompatibles

Agents comburants. Matériau combustible.

Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

Section 11 - Informations Toxicologiques

Renseignements sur les Voies Possibles d'Exposition

Inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

Contact cutané

Aucune donnée disponible.

Contact oculaire

Irritation des yeux. Opacité de la cornée.

Ingestion

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et pas de points finals ont été identifiés.

Données sur la toxicité des produits

Estimation de Toxicité Aiguë

Aucune donnée disponible.

Effets immédiats

Aucune donnée disponible.

Effets retardés

Aucune donnée disponible.

Données sur l'Irritation et la Corrosivité

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation Respiratoire

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation Cutanée

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité des ingrédients

Aucun des composants de ce produit sont listés par ACGIH, IARC, NTP, DFG ou OSHA.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune donnée disponible.

Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

Données oncogènes

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la Reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Aucune donnée disponible.

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible.

Troubles de santé susceptibles de s'aggraver suite à une exposition

Aucune donnée disponible.

Section 12 - Informations Écologiques

Ecotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

Composant Analyse - Toxicité Aquatique

Pas d'LOLI données d'écotoxicité sont disponible pour les composants de ce produit.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradable.

Bioaccumulative Potentiel

Aucune donnée disponible.

Mobilité

Aucune donnée disponible.

Section 13 - Élimination des Résidus

Méthodes Traitement

Collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

Numéros EPA (É.-U.) des résidu des ingrédients

L'EPA des États - Unis n'a pas publié les numéros de déchets pour les composants de ce produit.

Section 14 - INFORMATION TRANSPORT

Information DOT (É.-U.):

Indications diverses: Non réglementé comme une matière dangereuse.

Information TMD:

Indications diverses: Non réglementé comme une matière dangereuse.

Code international des produits chimiques en vrac

Ce matériel ne contient aucun produit chimique requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

Section 15 - Données réglementaires

Régulations Fédéral des États- Unis

Aucun composants de ce produit est listés sous la Sections 302/304 SARA (40 CFR 355 Appendis A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12 (b), ou avoir besoin d'un processus de plan de sécurité d'OSHA.

Section 311/312 de SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) Catégories de déclaration

Aucune catégorie de danger applicable.

Régulations de l'État des États-Unis

Aucun des composants de ce produit sont répertoriés sur les listes d'Etat de CA, MA, MN, NJ ou PA.

Non répertorié Proposition 65 de Californie

Règlement du Canada

Les composants de ce matériau ont été vérifiées par rapport à l'SIMDUT Liste de divulgation des ingrédients du Canada. La liste est composée de produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches signalétiques si elles sont incluses dans les produits qui répondent aux critères du SIMDUT précisées dans le Règlement sur les produits contrôlés et sont présents au-dessus du seuil limite figurant sur le IDL.

Liste de divulgation des ingrédients (IDL) du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada

Les composants de ce produit sont soit ne figurent pas sur l'IDL ou sont présents en dessous de la limite de seuil figurant sur l'IDL.

Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Inventaires

Secret de commerce

EU	CA	UE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI- Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	MX	TW	VN (Brouillon)
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Section 16 - Autres Renseignements

Légende/Abréviations

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux; ADR - Européen du Transport Routier; AU - Australie; DBO - Demande Biochimique en Oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie *; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Réponse Globale de l'Environnement, de la Rémunération, et Loi sur la Responsabilité; CFR-Code des Règlements Fédéraux (US); CLP - Classification, Etiquetage et Emballage; CN - Chine; RPC - Règlement sur les Produits Contrôlés; DFG - Fondation Allemande pour la Recherche; DOT - Ministère des Transports; DSD - La directive relative aux substances dangereuses; DSL - Liste Intérieure des Substances; CE - Commission Européenne; CEE - Communauté Economique Européenne; EIN - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; EINECS - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ENCS- Inventaire Japonais des substances chimiques existants et nouvelles; EPA - Agence de Protection Environnementale; UE - Union Européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela); CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer; IATA - Association Internationale du Transport Aérien; OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IDL - Liste de Divulgation des Ingrédients; IDLH - Danger Immédiat pour la Vie et la Santé; IMDG - Code Maritime International des Marchandises Dangereuses; ISHL - Loi Japonaise de la Sécurité industrielle et le droit de la santé; IUCLID - Base de données internationale sur les

Fiche Signalétique

Nom du produit: FARMAL® MS 6135 06545100

N° de FS: Starches-146

informations chimiques unifiées; JP - Japon; Koe - Octanol/Eau Coefficient de Partage; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existantes (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques coréens existants (KECI) / Liste des substances chimiques coréens existantes (KECL); KR - Corée; DL50/CL50 - Dose létale / concentration létale médiane; LIE - Limite Inférieure d'Explosivité; LLV - Limite du niveau de la valeur; LOLI - List Of List™ - Base de Données de Réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration Maximale en Milieu de Travail; MEL - Limites Maximales de l'Exposition; MX- Mexique; Ne - Non spécifique; NFPA - l'Agence National de Protection Contre l'Incendie NIOSH - Institut National de Sécurité et la Santé; NJTSR - New Jersey Commerce Registre Secrète; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste des substances Non-Domestiques (Canada); NTP - Programme de Toxicologie National; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - l'Administration de Sécurité et la Santé; PEL- Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi de Conservation des Ressources et sur le Recouvrement; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; RID - Européenne des Transports Ferroviaires; SARA - Superfund et Loi de Réautorisation; Sc - Semi-quantitative; STEL - Limite d'Exposition à Court Terme; TCAC - Corée- Loi contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; VLEP-Valeur Limite d'Exposition Professionnelle; TSCA - Loi de Contrôle des Substances Toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée; LSE - Limite Supérieure d'Explosivité; UN/NA - Nations Unies / Amérique du Nord; ÉU - États-Unis; VLE - Valeur Limite d'Exposition (Mexique); VN (Brouillon) - Vietnam (Brouillon)); SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses (Canada).

Renseignements divers

Désistement

Les données ci-joint a été compilé à partir de sources qui Ingredion Incorporated et le groupe Ingredion des entreprises, croient être fiables et, à notre connaissance et de croyance est exacts. Cependant, Ingredion Incorporated et le groupe Ingredion des entreprises ne peuvent faire aucune garantie ou représentation concernant l'exactitude ou l'exhaustivité des données. Nous déclinons toute responsabilité pour toute responsabilité ou de dommages liés à celui-ci, ou pour vous conseiller en ce qui concerne la protection de vos employés, clients, ou autres. Vous devriez faire vos propres tests pour déterminer l'applicabilité d'une telle information, ou la pertinence de tous les produits pour votre usage spécifique. Ingredion Incorporated et le groupe Ingredion des entreprises décline expressément toute garantie, expresse ou implicite, y compris mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, de précision, d'adéquation à un usage ou à un usage particulier, et d'absence de contrefaçon. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne sont pas applicables à la vente de produits par Ingredion Incorporated et le groupe Ingredion des entreprises. La marque et le logo de INGREDION sont des marques commerciales du groupe de sociétés Ingredion.